PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE M.R.C. DE TÉMISCOUATA

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce quatrième jour d'octobre 2021, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Madame Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Claude Patry et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

Sièges nos 1 et 2: Postes vacants

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et procède à la prière.

2021-10-103 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Prière et mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Première période de questions
- 5. Réponses aux questions de la séance précédente
- 6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021
- 7. Approbation des comptes / Septembre 2021
- 8. Correspondance
- 9. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses pour les exercices financiers 2020-2021 au 30 septembre 2021
- 10. Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la RIDT
- 11. Emplacement du dépôt municipal pour les résidus verts
- 12. Autorisation pour des travaux de réparation d'asphalte sur la route de Picard, section Lac Boucané
- 13. Lettre à l'entreprise Transport Leblond pour sensibilisation au respect des règles relatives à la sécurité routière
- 14. Octroi du contrat pour l'ouverture des cours Période hivernale 2021-
- 15. Rapport des élu(e)s
- 16. DIVERS
- 17. Deuxième période de questions
- 18. Clôture de la séance
- 19. Prochaine séance du conseil MARDI LE 16 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

2021-10-104 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2021-10-105 APPROBATION DES COMPTES / SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de septembre 2021 depuis la dernière séance du conseil en date du 7 septembre 2021 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de soixante-treize mille cinq cent soixante dollars et quatre-vingt-cinq sous (73 560,85 \$), soit une somme de soixante-treize mille trois cent soixante-seize dollars et quatre-vingt-deux sous (73 376,82 \$) pour la Municipalité, et de cent quatre-vingt-quatre dollars et trois sous (184,03 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et secrétairetrésorier de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 7 septembre 2021 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 4 octobre 2021.

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

2021-10-106 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2020-2021 AU 30 SEPTEMBRE 2021

ATTENDU QUE deux états comparatifs ont été remis par le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité aux membres du conseil;

ATTENDU QUE le premier état comparatif compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier pour l'année 2021 avec les revenus et dépenses de l'exercice financier pour l'année 2020 et ce, en date du 30 septembre pour les deux années;

ATTENDU QUE le deuxième état comparatif prévoit les revenus et les dépenses prévisibles pour les mois d'octobre, de novembre et décembre pour l'exercice financier 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de ces deux états comparatifs et s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accuse réception de ces deux états comparatifs des revenus et dépenses pour les exercices financiers des années 2020 et 2021;

QUE ces derniers soient déposés aux archives de la municipalité.

2021-10-107 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA RIDT

ATTENDU QUE la RIDT doit présenter ses prévisions budgétaires pour l'année 2022 aux municipalités concernées pour approbation;

ATTENDU QUE le conseil de la RIDT a adopté un budget des revenus et dépenses à la séance dudit conseil tenue en date du 15 septembre 2021;

ATTENDU QUE la répartition des quotes-parts dans chaque poste budgétaire doit s'effectuer selon la règle 50% population et 50% richesse foncière;

ATTENDU QUE les municipalités doivent approuver les prévisions budgétaires 2022 de la RIDT par voie de résolution;

ATTENDU l'étude du dossier faite par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Athanase approuve les prévisions budgétaires 2022 de la Régie inter municipale des déchets du Témiscouata (RIDT).

2021-10-108 EMPLACEMENT DU DÉPÔT MUNICIPAL POUR LES RÉSIDUS VERTS

ATTENDU QUE la gestion des matières organiques sera mise en œuvre sur tout le territoire de la MRC de Témiscouata d'ici la fin juin 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité doit déterminer l'emplacement, sur son territoire, du dépôt municipal pour les résidus verts, les branches et les résidus domestiques dangereux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal désigne le site de l'entrepôt municipal situé sur la route de Picard comme point de dépôt municipal pour les citoyens qui ne veulent pas gérer eux-mêmes leurs résidus verts et leurs branches;

QUE ce dépôt municipal disposera d'un conteneur à chargement avant pour les résidus alimentaires qui sera accessible aux citoyens qui souhaitent l'utiliser;

QUE ce conseil précise que ce point de dépôt ne constitue pas un écocentre et ne pourra recevoir que certains types de matériaux qualifiés de résidus verts.

2021-10-109 AUTORISATION POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION D'ASPHALTE SUR LA ROUTE DE PICARD, SECTION LAC BOUCANÉ

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de réparation d'asphalte sur la route de Picard, section Lac Boucané et à accepter l'offre du plus bas soumissionnaire.

2021-10-110 LETTRE À L'ENTREPRISE TRANSPORT LEBLOND POUR SENSIBILISATION AU RESPECT DES RÈGLES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc, à faire parvenir une lettre à l'entreprise Transport Leblond afin de sensibiliser les conducteurs au respect des règles relatives à la sécurité routière et plus particulièrement à la limite de vitesse sur les routes de notre municipalité.

2021-10-111 OCTROI DU CONTRAT POUR L'OUVERTURE DES COURS – PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022

ATTENDU QUE par la résolution portant le numéro 2021-09-101, le conseil a mandaté la direction générale de la municipalité pour inviter l'entreprise *Concassage E. Tanguay inc.* et Messieurs Claude Gagné et Jeanvyé Gagnon à lui soumettre une offre de services pour les travaux de déneigement de la cour du bureau municipal et de la citerne, de la citerne située au 6173 chemin de l'Église, de la cour du Centre communautaire et du coin ainsi que, sur demande, de la patinoire pour la saison hivernale 2021-2022;

ATTENDU QU'en date du 28 septembre 2021, seule l'entreprise *Concassage E. Tanguay inc.* a fourni à la direction générale de la municipalité une offre de services pour lesdits travaux de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de l'entreprise *Concassage E. Tanguay inc* datée du 28 septembre 2021 pour les travaux de déneigement de la cour du bureau municipal et de la citerne, de la citerne située au 6173 chemin de l'Église, de la cour du Centre communautaire et du coin ainsi que, sur demande, de la patinoire pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 15 avril 2022;

QUE le conseil municipal accepte de défrayer les coûts totaux de ces services qui se détaillent ainsi :

	Pour la période 2020-2021	Pour la période 2021-2022
Cour du bureau municipal et citerne	995,00 \$	1 045,00 \$
Citerne au 6173 chemin de l'Église	245,00 \$	260,00 \$
Centre des Loisirs et coin	1 075,00 \$	1 130,00\$
TPS	115,75 \$	121.75 \$
TVQ	230,92 \$	242.89 \$
Total	2 661,67 \$	2 799,64 \$
Patinoire	92 \$ de l'heure	92 \$ de l'heure
	Le sable et le sel	Le sable et le sel
	sont inclus dans	sont inclus dans
	cette offre.	cette offre.

QUE le paiement pour l'exécution desdits travaux de déneigement soit effectué le 15 avril 2022.

RAPPORT DES ÉLUS

Madame Andrée Lebel, conseillère, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle elle a participé au cours du dernier mois.

• Le 22 septembre 2021, réunion des Services ambulanciers Transcontinental inc. à Rivière-Bleue. Au cours de cette réunion, l'entreprise nous informe que lorsque qu'une ambulance en provenance de Saint-Alexandre répond à une urgence dans notre municipalité, le GPS leur indique la route de Picard pour accéder à notre milieu. Il est par conséquent souhaité que la Municipalité de Saint-Athanase demande à la MRC de Témiscouata que les ambulances proviennent de Rivière-Bleue plutôt que de Saint-Alexandre lorsque le service est requis. À cela s'ajoute une subvention de 20 000 \$ qui provient de la Caisse Desjardins, une somme importe pour le service ambulancier.

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

 Sept citoyens étaient présents dans l'assistance et ont été satisfaits des réponses reçues.

Les thèmes suivants ont été abordés.

- 1. Autorisation pour passer un tuyau dans le fossé d'une partie du chemin des Érables (Domaine acéricole)
- 2. Réparation d'asphalte
- 3. Bilan du conseil des 4 dernières années

- 4. Vitesse excessive
- 5. Lettre à Transport Leblond Plainte aux contrôleurs routiers
- 6. Suivi de la Sûreté du Québec : Enquête sur le décès de Michel Morin, paiement des lunchs achetés par la SQ
- 7. Résidus verts
- 8. Installations septiques
- 9. Empilement de bois dans les fossés de la Municipalité

CLÔTURE

A 20 h 20 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

M. André St-Pierre, maire
M. Marc Leblanc, LL.B
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.